

Décision d'ordre intérieur par l'AFMPS et la Commission de Contrôle de la publicité des médicaments

La Commission de Contrôle de la publicité des médicaments se réunit toutes les trois semaines, le jeudi, pour être conforme aux dispositions de l'article 17 de [l'arrêté royal du 7 avril 1995](#) relatif à l'information et à la publicité concernant les médicaments à usage humain.

La Commission rappelle que l'AFMPS - et donc le secrétariat de la Commission - seront fermés du 27 décembre 2021 au 31 décembre 2021. La réunion prévue le jeudi 30 décembre 2021 ne pourra donc pas avoir lieu.

La Commission considère la période de fermeture mentionnée comme une période de suspension et reporte la réunion initiale au **jeudi 6 janvier 2022**. De cette manière, la Commission peut garantir les droits des demandeurs et le traitement correct des demandes soumises.

Cette date sera, comme d'habitude, publiée [sur le site web de l'AFMPS](#) où les demandeurs peuvent consulter les dates de réunion.

Fait à Bruxelles, le vendredi 5 novembre 2021

Philip BERBEN
Président de la Commission de Contrôle de la publicité des médicaments